

**N°7**

*Informations*  
*Septembre 2022*

# *Notre* **ARGELLIERS**



# Sommaire

## RÉALISATIONS ET AMÉNAGEMENTS EN COURS

- 1 **Cantagrils**
- 2 **Liaison inter quartiers**
- 3 **Route de Viols-le-Fort**
- 4 **Route de La Boissière**
- 5 **Aménagements du centre du village**

## FINANCES COMMUNALES

- 6 **Le bilan 2021**
- 7 **Le budget prévisionnel**

## LA VIE DU VILLAGE

- 8 **Gestion des déchets**
- 9 **Extinction de l'éclairage public**
- 10 **Formation premiers secours**

## LE NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE

- 11 **L'ouverture décalée**
- 12 **Les aménagements**

## ANIMATIONS, CULTURE ET VIE SOCIALE

- 13 **Journée des créateurs**
- 14 **Duo Sur Canap'**
- 15 **L'AFA et la fête du village**
- 16 **ALBE et les étoiles**
- 17 **Le théâtre populaire de la Vallée de l'Hérault**
- 18 **Très prochainement**

## INFOS PRATIQUES

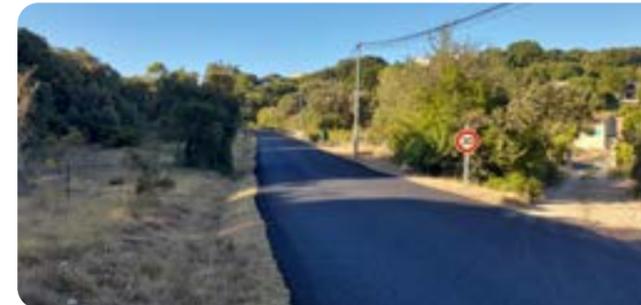
## Réalisations et aménagements en cours

Du côté des travaux réalisés

### 1. CANTAGRILS

La réalisation des enrobés rue des cigales (desservant le quartier de Cantagrils depuis la route départementale 127) a été finalisée fin juillet.

Coût des travaux : 80 098 €



### 2. LIAISON INTER QUARTIERS 8min au lieu de 20

La piste reliant le quartier de Cantagrils au cœur de village a été aménagée. D'une longueur de 4km pour une largeur de 4 mètres, elle a été réalisée en émulsion et gravier local.

Limitée à 50km/h, elle ne pourra être empruntée que par des véhicules de moins de 3,5 tonnes et véhicules de secours et de service.

- Coût des travaux : 133 705 €
- Participation de l'État : 60 000 €
- Participation de la CCVH : 10 000 €
- À la charge de la commune : 63 705 €

Hormis les avantages que représente l'accès plus aisé au village et l'intégration du quartier en tant que tel à la vie communale, les enfants de Cantagrils peuvent désormais se rendre plus facilement à l'école d'Argelliers. Cela représente une économie d'environ 1 500 € par enfant précédemment scolarisé à Viols-le-Fort (11 enfants concernés à ce jour).



Du côté des travaux à venir et réaménagements futurs

### 3. ROUTE DE VIOLS-LE-FORT

Mise en conformité des ralentisseurs et reprise de l'enrobé.  
Maître d'ouvrage et financeur exclusif : le Conseil Départemental.  
Réalisation en octobre 2022.

### 4. ROUTE DE LA BOISSIÈRE

Depuis le cimetière jusqu'au croisement de la rue des Cadenèdes, les travaux consisteront à buser le fossé, créer un trottoir et une passerelle piétons au niveau du pont et refaire les enrobés.  
Maître d'ouvrage : la commune  
Maître d'oeuvre : le Conseil Départemental.

### 5. AMÉNAGEMENTS DU CENTRE DU VILLAGE

Nous avons lancé une concertation de la population afin d'étudier les pistes possibles pour l'aménagement des bâtiments et espaces publics. Cette réflexion a été menée en relation avec une trentaine de villageois volontaires pour dessiner le futur de notre centre du village.

Plusieurs édifices ou lieux font partie de cette réflexion :

- L'école actuelle
- Les locaux de la Mairie
- La zone du tennis
- La bibliothèque

La synthèse de cette consultation, exposée ci-dessous, traduit le résultat des tendances exprimées par une très large majorité des participants et sera autant que possible prise en compte dans les projets d'aménagement :

- Ne pas céder les biens communaux
- Installer la future mairie dans les locaux de l'école actuelle
- Aménager en parking et placette la cour de l'école actuelle
- Conserver le jardin du presbytère, la salle du conseil de la mairie actuelle : soit pour ouverture au public, soit pour une mise à disposition pour utilisations ponctuelles (mariages, représentations, événements ...), soit pour une mise à disposition des associations, soit pour une création de logements destinés à la location dans les bâtiments municipaux restant disponibles (actuelles mairie et école).
- Déplacer la bibliothèque dans les locaux de l'ancienne école afin de créer un « pôle service public ».
- Trouver un usage judicieux de la salle « La Place ».
- Prévoir des locaux pour créer une maison d'assistantes maternelles.

# Finances communales

## 6. LE BILAN 2021

### Le compte administratif

Le Compte Administratif constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le maire présente un bilan de l'année écoulée. Le CA doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public.



### Faits marquants du CA 2021

- Une attention constante à la maîtrise de nos dépenses courantes
- Recettes en légère hausse malgré la diminution de la D.S.R
- La poursuite de nos investissements prioritaires

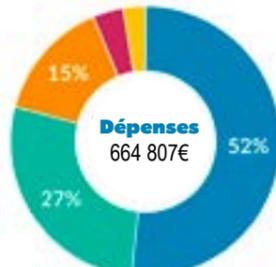
Le CA retrace la situation de nos finances. Il reprend l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées lors de l'année écoulée. Il a été voté à l'unanimité lors du conseil municipal du 7 avril 2022 en conformité avec le compte de gestion établi par le comptable public. En 2021 les dépenses et les recettes de fonctionnement ont été maîtrisées.

### Le compte administratif 2021

#### Fonctionnement



- Impôts et taxes : 477 163 €
- Dotations et participations : 176 136 €
- Autres recettes réelles : 56 449 €
- Produits des services : 47 786 €

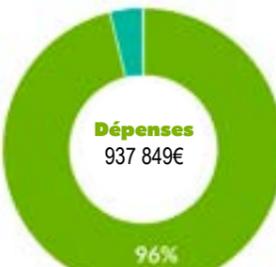


- Charges de personnel : 343 606 €
- Charges générales : 182 329 €
- Charges gestion courante : 96 739 €
- Dépenses d'ordre : 24 401 €
- Intérêts d'emprunts : 17 732 €

#### Investissement



- Dotations et subventions : 276 144 €
- Excédents de fonct. capitalisées : 100 000 €
- Emprunt : 40 000 €
- Recettes d'ordre : 24 401 €
- Autres recettes réelles : 390 €



- Dépenses d'équipement : 902 030 €
- Remboursement du capital : 35 059 €
- Autres dépenses réelles : 760 €

## Les résultats du CA 2021

		Recettes	Dépenses
Réalizations de l'exercice 2021	Fonctionnement	757 534 €	664 807 €
	Investissement	440 936 €	937 849 €
Reports de l'exercice 2020	Fonctionnement	108 401 €	0 €
	Investissement	1 408 910 €	0 €
<b>Total (réalisation + reports)</b>		<b>2 715 781 €</b>	<b>1 602 656 €</b>
Restes à réaliser reportés en 2022		0 €	0 €
<b>Résultat cumulé</b>		<b>2 715 781 €</b>	<b>1 602 656 €</b>
<b>Résultat financier de clôture</b>		<b>1 113 124 €</b>	

- Une attention constante à la maîtrise de nos dépenses courantes
- Recettes en légère hausse malgré la diminution de la D.S.R
- La poursuite de nos investissements prioritaires



## Les principales réalisations de 2021



Construction du nouveau groupe scolaire



Air de jeux au Jardin de Tranquille



Embellissement du cimetière

## Analyse financière de notre collectivité

Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	<b>658€/Hab</b>
Produit des impositions directes (fiscalité perçue)	<b>330€/Hab</b>
Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)	<b>778€/Hab</b>
Dépenses d'équipement brut (investissements réalisés)	<b>926€/Hab</b>
Encours de la dette	<b>977€/Hab</b>
Dotations globales de fonctionnement (versé par l'État)	<b>174€/Hab</b>
Dépenses de personnel / DRF	<b>54%</b>
Dépenses de fonctionnement et remboursement de dette / RRF	<b>89%</b>
Dépenses d'équipement brut / RRF	<b>119%</b>
Encours de la dette / RRF	<b>126%</b>

### Groupe scolaire

Réalisation des premiers travaux de construction du groupe scolaire pour un montant de 572 632€. Le groupe scolaire, après quelques retards, sera livré pour une ouverture à la rentrée des vacances de Toussaint 2022.

### Travaux d'aménagement

Création d'une aire de jeux au Jardin de Tranquille. Mise en sécurité de la route de Puechabon. Embellissement du cimetière. Travaux éclairage public. Réalisation de la première phase de l'école numérique.

Un CA qui confirme les prévisions budgétaires en dépenses et une légère augmentation des recettes de fonctionnement qui peut s'expliquer par une hausse des taxes sur les droits de mutation liés à la crise sanitaire (plus de ventes et achats immobiliers) ainsi que par une régularisation de la taxe d'électricité. Nous restons vigilants sur nos dépenses de fonctionnement : eau, électricité, carburant et de manière générale nos frais de gestion. L'endettement important de la commune (groupe scolaire) ne nous permet plus de recourir à l'emprunt pour la réalisation de projets. Ces derniers ne pourront être réalisés qu'avec de nouvelles subventions.

### 7. LE BUDGET PRÉVISIONNEL

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Pour l'exercice 2022, celui-ci a été adopté lors du conseil municipal du 7 avril. Comme tout budget, il se présente en deux sections, une de fonctionnement (pour les dépenses courantes) et l'autre, d'investissement (pour les dépenses modifiant le patrimoine de la commune).

#### Budget primitif 2022.

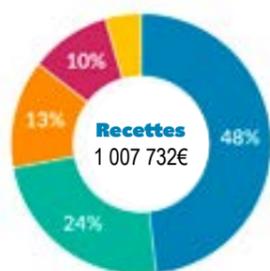
Fonctionnement

**1 007 732€**

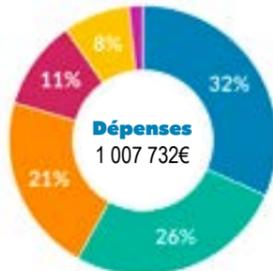
Investissement

**2 367 559€**

#### Fonctionnement

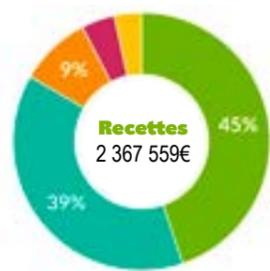


- Impôts et taxes : 485 177 €
- Autres recettes : 240 925 €
- Dotations et participations : 135 753 €
- Excédent antérieur : 101 127 €
- Produits des services : 44 750 €



- Charges de personnel : 319 775 €
- Autres dépenses : 265 137 €
- Charges générales : 216 180 €
- Charges gestion courantes : 108 928 €
- Virement à section d'investissement : 80 640 €
- Intérêts d'emprunts : 17 072 €

#### Investissement



- Dotations et subventions : 1 061 281 €
- Excédents d'investissement reporté : 911 996 €
- Autres recettes : 213 642 €
- Excédents de fonct. capitalisés : 100 000 €
- Virement de section de fonctionnement : 80 640 €



- Dépenses d'équipement : 2 326 364 €
- Remboursement du capital : 41 195 €

### Projet d'investissement et vie de la commune



Fin de la construction du nouveau groupe scolaire

Groupe scolaire :

**1 730 000€**

Voiries :

**249 214€**

Création d'un terrain multisports :

**136 000€**

Études en urbanisme :

**58 375€**



Relier les différents territoires de la commune

### Comment se répartissent les dépenses de la commune en 2022 ?



**2 326 364€**  
Infrastructures  
**2 331€/Hab**



**644 883€**  
Admin générale  
**646€/Hab**



**58 267€**  
Rembours dette  
**58€/Hab**



**51 990€**  
Autres dépenses  
**52€/Hab**

Admin générale : administration générale dont charges de personnel, entretien, maintenance, fournitures, prestations de services, électricité, télécom, eau.  
Infrastructures : travaux, constructions, rénovation de bâtiments, acquisitions, études. Remboursement de la dette : remboursement dette

#### Fiscalité communale

	Taux voté	Produit voté
Taxe foncière	<b>39,80%</b>	<b>354 578€</b>
Taxe foncière non-bâti	<b>71,78%</b>	<b>16 294€</b>



#### Pas de hausse de fiscalité

Depuis 2021, le taux départemental de la taxe foncière sur le bâti (TFB) s'ajoute à celui de la commune et ce pour compenser en partie la suppression de la taxe d'habitation. Suite à l'augmentation de la TFB en 2021, le taux s'élève à 39,80% sur notre commune. Le taux de la fiscalité n'a pas augmenté en 2022.

#### Les orientations du budget

- Améliorer les services et maîtriser les dépenses
- Optimiser les recettes et atténuer l'impact de la dette
- Poursuivre les investissements

Le budget primitif de 2022 traduit la volonté de poursuivre nos engagements avec notamment la maîtrise de nos dépenses courantes. L'endettement important de la commune ne nous permet plus de recourir à l'emprunt. Nous avons la volonté de maximiser les rentrées de recettes notamment en mobilisant des subventions auprès de l'État, de la Région, du Département, de l'Europe et de la CCVH. Accessibilité des bâtiments communaux, ouverture d'un parking, sécurisation de la route de la Boissière, liaison inter quartiers. Autant de projets pour le développement de notre commune tout en améliorant notre cadre de vie.

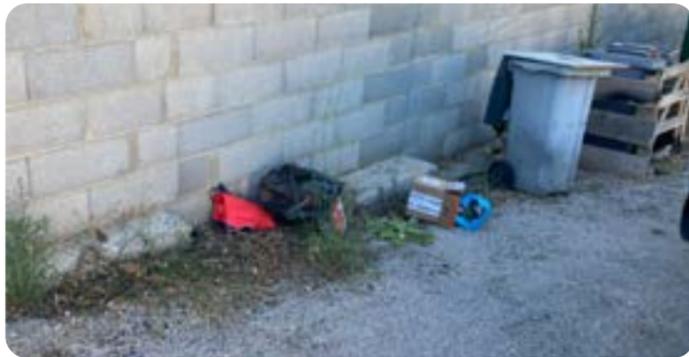
## La vie du village

### 8. GESTION DES DÉCHETS

Demander à la population de rentrer les poubelles, de ne rien déposer aux pieds des containers ... des sujets récurrents dans toutes les communes.

Argelliers n'y échappe malheureusement pas : poubelles qui restent sur les trottoirs ou au bord des rues et chemins, dépôts intempestifs à côté des conteneurs ou en pleine nature.

Nombreux sont ceux qui respectent les règles, prenant ainsi en considération le respect de notre cadre de vie et du bien être d'autrui. Qu'ils en soient ici remerciés !



Mais d'autres ne respectent rien, ne tiennent aucun compte des consignes, ne rentrent pas leurs poubelles, ou trop tardivement, déversent ça ou là leurs débris au mépris des règles qui sont mises en place.

Ceux-là sont heureusement une minorité, mais l'impact sur le reste de la population et sur l'environnement est tel qu'ils donnent l'impression d'être une majorité réduisant à néant les efforts faits par d'autres.



Pourtant il existe des règles simples à respecter et que tout le monde connaît, qui non seulement améliorent notre cadre de vie mais respectent aussi le travail de notre équipe communale, de celles de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault et du Syndicat Centre Hérault qui œuvrent au quotidien pour que les villages et leurs alentours soient propres et accueillants.

Ces règles sont valables aussi bien pour le village que pour les hameaux. La loi est claire en la matière et interdit la présence permanente de poubelles sur les trottoirs ou sur les rues et chemins. Elle interdit également les dépôts de débris au pied des colonnes de tri, considérés comme des dépôts sauvages, ainsi que dans la nature. Ces infractions sont passibles d'amende qui s'échelonnent entre 68 et 750 € en fonction de l'infraction et du délai de réalisation du paiement.



Nous n'en sommes pas encore là et espérons que ce rappel sera suffisant pour que les règles soient appliquées par tous car il suffit de peu de choses : une pincée de bonne volonté, une dose de savoir vivre et un zeste de respect d'autrui.

Pensez-y lorsque vous croisez vos poubelles dans la rue ou que vous aurez l'intention de déposer vos débris ailleurs que dans les conteneurs destinés à les recevoir.



### 9. EXTINCTION NOCTURNE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC De minuit à 5h00

L'expérimentation de l'extinction nocturne de l'éclairage public doit durer trois mois.

À l'issue de cette période nous avons prévu de réaliser un bilan qui doit analyser les résultats de cette expérience sur différents plans :

- Impact sur la consommation d'énergie et sur la facture d'électricité
- Impact sur l'environnement
- Impact sur les incivilités, actes de vandalisme et le sentiment de sécurité
- Incidence sur le confort et le bien-être des habitants

Ces éléments seront communiqués et partagés ultérieurement. Dans l'attente de cette synthèse, l'extinction de l'éclairage sera maintenue selon les modalités actuelles.

### 10. FORMATION PREMIERS SECOURS



Sensibilisation aux gestes qui sauvent : trente Argelliérains ont répondu présents. Apprendre à réagir vite et efficacement en cas de malaise, d'étouffement d'un adulte ou d'un enfant, d'accident de la circulation ou d'arrêt cardiaque, tel était l'objectif de la journée de sensibilisation aux gestes qui sauvent proposée, à l'initiative de la municipalité, aux Argelliérains le 22 juin dernier.

En effet, en complément de la pose de deux défibrillateurs supplémentaires (\*) récemment installés sur la commune, la connaissance des gestes de premiers secours permet d'agir en attendant l'arrivée des secours, et, potentiellement, de sauver des vies. 30 personnes ont répondu présentes, et nous les en remercions bien sincèrement.

Par session de deux heures, et par groupe de dix, alternant théorie et pratique, cette formation, assurée en partenariat avec Groupama et l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Hérault, a été très appréciée par tous les stagiaires, aujourd'hui plus à l'aise pour gérer les risques du quotidien.

(\*) Pour rappel, les défibrillateurs sont installés à l'extérieur du Vival (place Albert Richard), à la Salle Vert Paradis (route de Montarnaud) et à Cantagrils (30 rue des Oliviers). L'application Staying Alive (gratuite et disponible sur IOS et Android) permet de localiser les défibrillateurs les plus proches, où que vous soyez dans le monde entier.

## Le nouveau groupe scolaire

### 11. L'OUVERTURE DÉCALÉE

Nous avons été contraints de reporter l'ouverture du nouveau groupe scolaire. En effet, lors de la réunion de chantier du jeudi 28 juillet nous avons acté certains retards (clim/chauffage, aménagement de la cour et du préau, élargissement de la voirie ...)

De plus, lors de la pré-réception des bâtiments et suite aux orages de la mi-août, des contrefaçons inquiétantes sont apparues dans deux classes.



Conscients de la déception des enseignants, des enfants et des parents, conscients de devoir faire vivre à nos élèves, aux instituteurs et au personnel périscolaire deux rentrées, nous n'avons cependant pas souhaité, essentiellement pour des raisons de sécurité, opter comme proposé par le maître d'œuvre, pour une rentrée au mois de septembre en mode dégradé.

Nous espérons tous pouvoir inaugurer la nouvelle école pour la rentrée du 7 novembre 2022.

### 12. LES AMÉNAGEMENTS



Le parking de la salle Vert Paradis qui desservira aussi la nouvelle école a été réaménagé. La pose de nouvelles lampadaires et un enrobé ont été effectués durant l'été.



Coût des travaux : 63 955 €

## Animations, Culture et vie sociale

### 13. JOURNÉE DES CRÉATEURS

Lors de cette journée et grâce à l'initiative de deux passionnées, les artisans du village, créateurs amateurs ou professionnels se sont retrouvés le 15 mai dernier pour présenter leurs réalisations lors d'ateliers créatifs.

Tous les artistes et artisans du quotidien étaient invités : couture, tricot, broderie, mais aussi acteurs, musiciens, sculpteurs, peintres, auteur...



### 14. DUO SUR CANAP'

Dans le cadre de la programmation des bibliothèques de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, nos amies bibliothécaires d'Argelliers ont retenu le concert « Duo Sur Canap' ».

Une bien belle idée que le public argelliérain a su apprécier à sa juste valeur, ce 8 juillet, dans le jardin de la mairie. La chanteuse Audrey Maarek et le pianiste Eric Bredar nous ont fait passer une soirée fort sympathique et entraînante, nous invitant à un voyage au fil du temps entre standards de jazz, chansons françaises et pop anglosaxonnes.

Le concert s'est prolongé autour d'une collation offerte par la municipalité, qui a été l'occasion de bons moments de partage entre spectateurs et musiciens.

**À toutes et tous nous adressons nos remerciements pour cette belle soirée.**



### 15. L'AFA ET LA FÊTE DU VILLAGE

**Vous trouverez ci-dessous le message que l'équipe municipale a souhaité rédiger à l'ensemble de l'équipe AFA, organisatrice de la fête du 22 et 23 Juillet :**

*« Au nom de l'équipe municipale, nous tenions à vous transmettre ce message de remerciements pour les 2 jours passés ensemble. Votre organisation sans couture, l'ambiance débridée et bon enfant ont permis de se retrouver et partager des moments de bonheur avec une large partie de la population. En effet, la variété des jeux, choix musicaux et le fait de se retrouver autour d'un verre ont permis de brasser et associer un plus grand nombre d'habitants.*

*Nous avons pris l'option de vous déléguer l'animation de ces 2 journées et sommes prêts à reconduire ce choix dans le futur. Continuez ainsi vous nous avez 'régalés'. Ce message résume aussi l'ambiance que nous avons partagée lors de ces 2 journées passées ensemble. À l'année prochaine ! »*

Hélas, pour les contraintes climatiques que l'on connaît, le feu d'artifice initialement prévu le samedi 24 n'a pu être tiré. Mais que les amateurs se rassurent : ce n'est que partie remise et une nouvelle date vous sera proposée prochainement.



### 16. ALBE ET LES ÉTOILES

**Extrait du texte écrit par l'association :**

Clap de fin pour les *Nuits des Étoiles 2022*. C'est avec, encore un peu, la tête dans les étoiles et de merveilleux souvenirs que se termine cet événement. Lors de ces deux soirées mémorables nous aurons accueilli plus de 800 personnes et les aurons fait voyager à la découverte de notre univers et des merveilles qu'il recèle.

C'est avec plaisir que nous les avons accompagnées dans leurs observations des objets célestes à l'aide des instruments des adhérents de l'association *À La Belle Étoile* mais également ceux de nos amis. Ces moments privilégiés sont nés du soutien de nos partenaires sans qui tout cela n'aurait pas été possible et nous tenons à tous les remercier très sincèrement.

*Les Nuits des Étoiles* est un événement qui se déroule dans un cadre unique pour contempler l'univers et pour cela nous remercions la commune d'Argelliers pour nous avoir permis de mettre en place notre organisation. Nos remerciements vont aussi aux employés communaux pour toute l'assistance qu'ils nous ont apportée ainsi que l'AFA pour son aide et sa participation.



Cette année, nous avons eu le privilège de recevoir des conférenciers de renom et des retours très positifs nous sont déjà parvenus. Sans astronomes amateurs, il n'y aurait pas de *Nuits des Étoiles* et nombreux sont ceux qui ont répondu présents. Nous leur sommes extrêmement reconnaissants. Ce sont eux qui auront apporté une part de rêve et d'émerveillement lors de ces deux soirées.

Mais ces soirées ne se seraient pas aussi bien déroulées sans les femmes et les hommes de l'ombre et c'est avec plaisir que nous remercions les amis d'ALBE venus nous prêter main forte. Mais tout cela nous aurait laissé un goût amer s'il n'y avait pas eu le public.

Comme à chaque édition vous avez été nombreux à vous déplacer et nous vous remercions pour cette confiance renouvelée. Les étoiles dans les yeux, les exclamations et le sourire des petits et des grands valent bien tous nos efforts.

**Les Nuits des Étoiles 2022 se terminent et nous vous donnons rendez-vous en 2023 pour la prochaine édition.**

### 17. LE THÉÂTRE POPULAIRE DE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT

**Le complexe du dindon de Feydeau, jouée par la Troupe du TPHV le 19 août 2022 :**

Après un été particulièrement éprouvant, qu'il était bon de se retrouver en soirée, avec un peu de fraîcheur retrouvée, au Jardin de Tranquille, pour un moment de détente avec la pièce « *Le complexe du dindon* » de Feydeau. Une fois encore la Troupe du TPVH nous a enchantée avec un spectacle de grande qualité, un vaudeville qui nous a fait rire, sourire et oublier nos soucis estivaux.

Comme on ne change pas une équipe qui gagne, d'autres projets sont en préparation avec la troupe du TPVH. Certaines dates sont d'ores et déjà programmées, réservez les sur votre agenda.

#### • Le 08 octobre - à 17h00

Pour la pièce « *La Nostalgie des Blattes* » écrite par Pierre Notte.

#### • Le 19 novembre - à 15h00

Pour une « *lecture à vue* » à la bibliothèque.

#### • Le 04 décembre - à 17h00

À la salle Vert Paradis pour la pièce « *Molière pour les nuls* » où en cette année de commémoration des 400 ans de la naissance du comédien et dramaturge, comment expliquer Molière et son histoire à travers les scènes de ses différentes créations.

D'autres dates sont en programmation.

### 18. TRÈS PROCHAINEMENT

#### • Forum des associations

**Le 16 septembre - de 17h à 20h - Jardin de Tranquille**

#### • Soirée place au terroir

**Le 17 septembre - de 18h à 23h30**

Marché nocturne avec producteurs, artisans et créateurs locaux d'Argelliers et de la Vallée de l'Hérault. En partenariat avec la CCVH et l'office de tourisme intercommunal. Restauration sur place et vente directe de produits locaux.

Cet événement accompagne plusieurs manifestations organisées dans le village dans le cadre des journées du Patrimoine

#### • Journées du Patrimoine

**Les 17 et 18 septembre**

Exposition « *De l'Hérault aux confins du monde. Une expérience d'ouverture... pour un regard partagé* » (organisée par les Bénévoles de la bibliothèque d'Argelliers dans le cadre de la programmation « Grains de culture /CCVH »)

**Exposition du 14 septembre au 15 octobre** sur les murs et portes des maisons, dans le coeur de l'ancien village.

**Jeu de piste** destiné aux enfants qui leur permettra de découvrir l'exposition en libre accès.

**Balade lecture poétique et visuelle autour de l'exposition avec lecture de texte, le dimanche 18 septembre à 10h15.** Textes lus par le Théâtre Populaire de la Vallée de l'Hérault. Départ devant la mairie. La balade se terminera par un apéritif offert par la municipalité.

**Visite commentée du centre du village par Christian Pioch.** Départ de la fontaine près de l'église neuve à 14h30. Samedi et dimanche.

**Exposition sur l'histoire de la commune d'Argelliers.** Organisée par les bénévoles de la bibliothèque d'Argelliers, de 14h à 18h dans la salle Saint-Étienne.

#### • Soirée des vendanges

**Le 1er octobre au Jardin de Tranquille**

Soirée organisée par les vignerons du village avec le soutien de la commune comprenant des dégustations, de la restauration et une animation musicale.

# Infos pratiques

## Mairie Argelliers :

2 rue du Presbytère 34380 Argelliers

### Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h00-12h00 / 14h00-18h30

Du mardi au vendredi : 9h00-12h00

Téléphone : 04 67 55 65 75

Allo Mairie : 06 31 72 59 50

Mail : [mairie@argelliers.fr](mailto:mairie@argelliers.fr)

Site : [www.argelliers.fr](http://www.argelliers.fr)

## Actes réalisables en mairie :

Actes de naissance

Actes de décès

Actes de mariage et de pacs

Actes de livret de famille

Reconnaissance d'un enfant

Recensement militaire

## Culte et messe :

Montarnaud : dimanche à 11h00

Argelliers, Saint-Paul, La Boissière et

Vailhauquès : dimanche 9h30 et samedi 18h00

(roulement une semaine sur deux)

## Garderie municipale

Matin : 7h30 à 8h35

Après-midi : 16h45 à 18h15

04 67 55 59 39 - 07 55 66 50 67

## Bibliothèque :

Mardi : de 16h45 à 18h00

Samedi : de 10h00 à 12h00

Téléphone : 04 67 55 59 39

## Services publics :

Eau : La Saur 04 34 20 30 01

Dépannage 24h/24 04 34 20 30 08

Électricité : CESML 04 67 66 67 30

Service assainissement : CCVH

04 67 57 36 26

Pharmacie de garde : sur le site [www.3237.fr](http://www.3237.fr)

ou par téléphone : 32 37 (24h/24 service payant)

## Journal d'informations municipales

### Notre Argelliers n°7

Septembre 2022

### Responsables de la communication :

Valérie GROS, Florence LAUSSEL,  
Vincent BOUBAL, Thierry AILLAUD

Imprimé en France (Occitanie) - Papier recyclable  
Ne pas jeter sur la voie publique

